



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

[Canada.ca](#) > [CANAFE](#) > [Publications organisationnelles](#)

> [Rapports financiers trimestriels](#)

Rapport financier trimestriel pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2021 (non audité)

ISSN 2817-2957

No de cat. FD3-3F-PDF

1. Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction au titre de l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques et selon les modalités établies par le Conseil du Trésor dans sa Directive sur les normes comptables : Directive GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Il doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses 2021-2022 pour le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE).

Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

1.1. Pouvoirs, mandat et activités de programme

CANAFE (le Centre) est l'unité du renseignement financier (URF) et l'organisme de réglementation de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes du Canada. Il contribue à la détection, à la prévention et à la dissuasion en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes. Les produits de renseignements

financiers et les fonctions de conformité du Centre contribuent de façon unique à la sécurité des Canadiens et des Canadiennes et à la protection de l'intégrité du système financier du pays.

CANAFE est un organisme autonome qui mène ses activités indépendamment des services de police, des organismes d'application de la loi et d'autres entités auxquels il est autorisé à communiquer des renseignements financiers. Il relève du ministre des Finances, qui lui, doit rendre des comptes au Parlement sur les activités du Centre.

L'administration centrale de CANAFE se trouve à Ottawa et ses bureaux régionaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

CANAFE a été établi et ses activités sont régies par la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et ses règlements connexes. Il est un de plusieurs partenaires nationaux du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, dirigé par le ministère des Finances.

CANAFE remplit son mandat en menant les activités suivantes :

- Il reçoit des déclarations d'opérations financières et des renseignements transmis volontairement conformément aux lois et aux règlements applicables.
- Il protège les renseignements personnels en sa possession.
- Il voit à ce que les entités déclarantes se conforment aux lois et aux règlements applicables.
- Il tient un registre des entreprises de services monétaires au Canada.
- Il produit des renseignements financiers utiles aux enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada.
- Il fait des recherches et analyse des données provenant de sources variées qui mettent en lumière les tendances et les constantes dans le

domaine du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.

- Il sensibilise le public au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes et l'aide à mieux comprendre ces sujets.

En outre, CANAFE est membre du Groupe Egmont, un réseau international d'URF qui collaborent et échangent des renseignements pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. CANAFE contribue également à d'autres tribunes multilatérales, comme le Groupe d'action financière, le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent et le Groupe d'action financière des Caraïbes. Il participe aussi à l'élaboration de politiques au niveau international et fournit de l'assistance technique aux autres URF.

Les activités de programme du Centre sont décrites à la partie II du Budget principal des dépenses 2021-2022 et dans le Plan ministériel 2021-2022.

1.2. Méthode de présentation

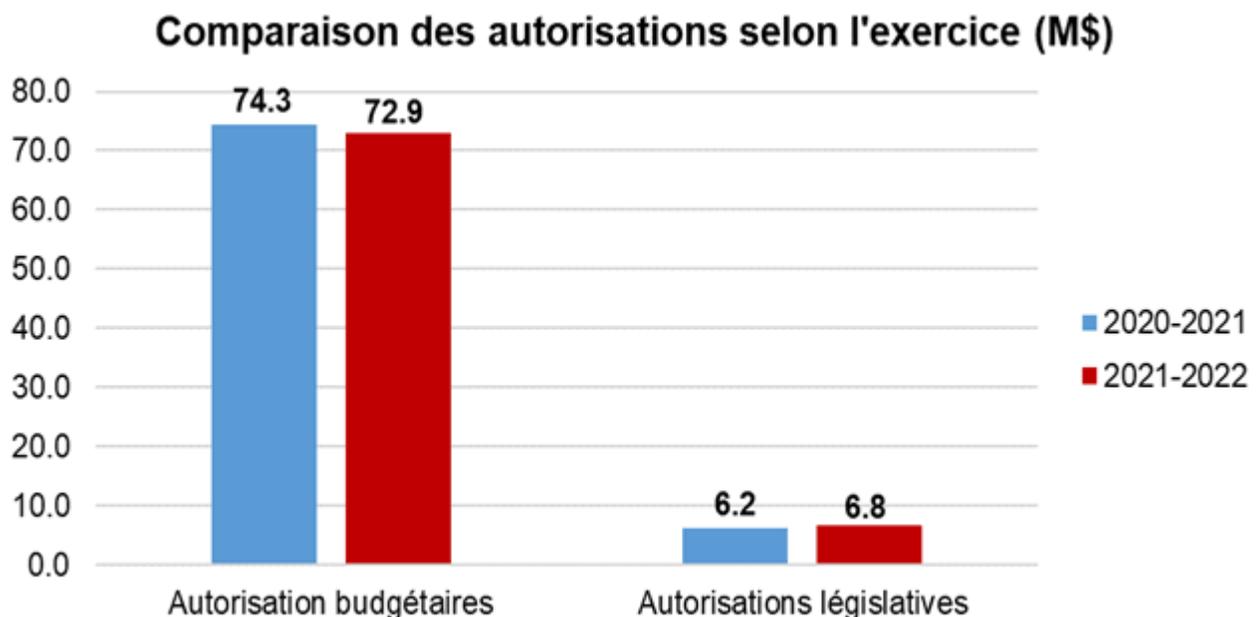
Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses et d'un cadre de rapport financier spécialisé dans le but de répondre aux besoins en matière d'information financière concernant l'utilisation des autorisations de dépenser. L'état des autorisations qui l'accompagne rend compte des autorisations de dépenser accordées au Centre par le Parlement et celles utilisées par le Centre conformément au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses pour les deux exercices ainsi que les transferts des crédits centraux du Conseil du Trésor approuvés à la fin du trimestre.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'établissement de limites fixées annuellement aux termes de lois de crédits, ou par l'entremise de lois énonçant des pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

CANAFE utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, lesquels font partie du processus de rédaction du rapport sur le rendement. Toutefois, la méthode de comptabilité axée sur les dépenses continue de s'appliquer aux autorisations de dépenser votées par le Parlement.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le présent rapport financier trimestriel fait état des résultats observés au cours de l'exercice visé. Le graphique ci-dessous compare les autorisations budgétaires et législatives disponibles pour les neuf premiers mois de l'exercice 2021-2022 à celles de l'exercice 2020-2021.



2.1. Analyse des autorisations

Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre les autorisations cumulatives votées pour l'exercice actuel et celles pour l'exercice précédent.

Comparaison des autorisations cumulatives pouvant être utilisées le 31 décembre

Autorisations disponibles (en milliers)	2021-2022	2020-2021	Variation (\$)	Variation (%)
Budgétaires				
Votées				
Crédit 1 – Autorisations de programme	72 912	74 287	-1 375	-2 %
Législatives				
Régime d'avantages sociaux des employés	6 840	6 226	614	10 %
Total – Autorisations budgétaires	79 752	80 513	-761	-1 %
Autorisations non budgétaires	0	0	0	0 %
Total – Autorisations ¹	79 752 \$	80 513 \$	-761 \$	-1 %

2.1.1. Autorisations budgétaires votées

Le total des autorisations de programme du crédit 1 disponibles le 31 décembre 2021 est de 72,9 M\$ contre 74,3 M\$ pour la même période en 2020-2021. La diminution d'environ 1,4 M\$ (-2 %) est attribuable aux

facteurs suivants :

- Une augmentation de 0,8 M\$ des fonds liés au personnel pour une augmentation approuvée fondée sur l'indexation annuelle au coût de la vie et d'autres rajustements de financement pour la rémunération associés au crédit 30 du Conseil du Trésor sur le remboursement en matière de rémunération et la négociation collective.
- Une augmentation de 0,4 M\$ fondée sur le profil de financement annoncé dans le Budget 2019 pour renforcer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, et qui englobe les demandes subséquentes approuvées de report de fonds.
- Une augmentation de 0,3 M\$ attribuable à la variation des transferts à d'autres ministères pour des services fournis à CANAFE.
- Une augmentation de 0,3 M\$ du financement suivant des demandes approuvées de report de fonds pour répondre à des pressions opérationnelles.
- Une augmentation de 0,2 M\$ du report du budget de fonctionnement pour le présent exercice, comparativement au dernier.
- Une diminution de 3,3 M\$ fondée sur le profil de financement annoncé dans le Portrait économique et budgétaire 2020 consacré à la lutte contre la criminalité financière, à la relocalisation de l'administration centrale de CANAFE et à la modernisation du cadre de déclaration des mouvements transfrontaliers d'espèces, et qui englobe les demandes subséquentes approuvées de report de fonds.
- Une diminution de 0,1 M\$ fondée sur le profil de financement accordé à CANAFE lors d'une annonce de financement hors cycle pour contribuer à la stratégie nationale de lutte contre la traite de personnes, et qui englobe les demandes subséquentes approuvées de report de fonds.

2.1.2. Autorisations budgétaires législatives

Le total des autorisations législatives disponibles au 31 décembre 2021 s'élève à 6,8 M\$, comparativement à 6,2 M\$ pour la même période en 2020-2021. L'augmentation de 0,6 M\$ (10 %) s'explique par les facteurs suivants :

- Une augmentation de 0,7 M\$ du financement du régime d'avantages sociaux des employés fondée sur le profil de financement annoncé dans le Budget 2019 et le Portrait économique et budgétaire 2020, et qui englobe les demandes subséquentes approuvées de report de fonds.
- Une augmentation de 0,4 M\$ du financement du régime d'avantages sociaux des employés associée à une hausse des fonds liés au personnel pour une augmentation approuvée fondée sur l'indexation annuelle au coût de la vie.
- Une augmentation mineure du financement du régime d'avantages sociaux des employés en raison de la variation des transferts à d'autres ministères pour des services fournis à CANAFE.
- Une diminution de 0,6 M\$ en raison de rajustements au financement du régime d'avantages sociaux des employés.

2.2. Analyse des dépenses

Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre les dépenses cumulatives de l'exercice actuel au 31 décembre, par crédit, et celles de l'exercice précédent.

Comparaison des dépenses cumulatives au 31 décembre

Dépenses cumulatives (en milliers)	2021- 2022	2020- 2021	Variation (\$)	Variation (%)
Budgétaires				

Votées				
Crédit 1 – Dépenses de programme	46 930	36 292	10 638	23 %
Législatives				
Régime d'avantages sociaux des employés	5 130	4 215	915	18 %
Total – Dépenses budgétaires	52 060	40 507	11 553	22 %
Dépenses non budgétaires	0	0	0	0 %
Total – Dépenses cumulatives ²	52 060 \$	40 507 \$	11 553 \$	22 %

2.2.1. Dépenses budgétaires votées

Le total des dépenses votées au 31 décembre s'élevait à 46,9 M\$ en 2021-2022 contre 36,3 M\$ en 2020-2021, ce qui représente une augmentation de 10,6 M\$ (23 %). La hausse nette résulte des variations dans les catégories de dépenses suivantes :

- Les dépenses liées au personnel se sont accrues de 5,5 M\$ à la suite d'une hausse d'embauches d'employés et d'étudiants et de la mise en œuvre approuvée de l'indexation annuelle au coût de la vie.
- Les dépenses liées aux services professionnels et spéciaux se sont accrues de 2,8 M\$, principalement pour avoir eu recours à des services-conseils et à des services professionnels en TI.
- Les coûts de location se sont accrues de 1,3 M\$ à la suite d'une hausse des droits de licence et des frais de maintenance pour des logiciels clients et d'applications.

- Les dépenses en transport et en communication se sont accrues de 0,8 M\$ en raison d'une augmentation des dépenses en services de communication de données.
- La dernière variation est une faible augmentation des dépenses liées à l'information et à l'acquisition de machines et d'équipement contrebalancée par une faible réduction des dépenses liées à l'achat, à la réparation et à l'entretien ainsi qu'aux services publics, aux fournitures et à l'approvisionnement.

2.2.2. Dépenses budgétaires législatives

Lors des trois premiers trimestres, les dépenses législatives se sont accrues de 0,9 M\$ (18 %), passant de 4,2 M\$ en 2020-2021 à 5,1 M\$ pour 2021-2022. Cette variation s'explique par une augmentation des dépenses pour le régime d'avantages sociaux des employés en raison de la hausse des dépenses pour le personnel.

3. Risques et incertitudes

À titre d'URF du Canada et de partenaire du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, CANAFE mène ses activités dans un environnement dynamique en constante évolution. Pour déterminer de façon proactive les risques et les possibilités, CANAFE doit anticiper et évaluer les facteurs de risque internes et externes qui pourraient affecter la conception et l'exécution de ses programmes, ainsi que l'atteinte de ses objectifs stratégiques. Il doit aussi cerner les facteurs et les risques qui pourraient l'empêcher de gérer efficacement ses ressources. CANAFE maintient un profil de risque organisationnel (PRO) qui lui permet de cerner et de gérer ses principaux risques organisationnels. Le PRO est revu régulièrement par des comités de haute direction et le processus de planification des activités détermine

des mesures d'atténuation des risques. En 2020-2021, CANAFE a mis à jour son PRO afin de fournir un portrait du risque plus complet, ce qui lui permettra de mieux identifier, analyser et évaluer les principales incertitudes (risques) pouvant nuire à l'atteinte de ses objectifs à l'heure actuelle et à l'avenir. Le PRO sert à fournir de l'information aux décideurs et aux gestionnaires de CANAFE pour la planification et l'établissement des priorités. D'ailleurs, il subsiste une certaine incertitude en matière de santé publique liée à la nécessité de gérer la pandémie en cours, ce qui a eu des conséquences sur le calendrier des initiatives prévues et les dépenses connexes. En raison de cette anomalie, les tendances de dépenses d'une année à l'autre peuvent ne pas être aussi utiles que lors des cycles annuels précédents.

3.1. Facteurs de risque et mesures d'atténuation

Un des risques figurant actuellement dans le PRO de CANAFE est les moyens limités du Centre. En tant qu'organisation de petite taille, CANAFE est confronté à des défis et à des limites au chapitre de ses capacités en ressources humaines et de sa marge de manœuvre en gestion de trésorerie. La mobilisation des employés de tous les niveaux, dotés des talents et des outils appropriés, est essentielle à la gestion efficace des ressources. De plus, la bonne gestion de ces dernières revêt une importance cruciale au cours des périodes de transformation, puisque cela permet de les répartir de façon productive et de saisir les occasions d'investissement qui se présentent.

Un autre risque relevé dans le PRO de CANAFE concerne son matériel et ses logiciels GI/TI vieillissants qui pourraient nuire à la capacité du Centre à atteindre ses objectifs. CANAFE dépend d'une infrastructure TI sophistiquée pour recevoir, stocker et sécuriser chaque année environ 30 millions de nouvelles déclarations d'opérations financières. Cette infrastructure permet

en outre aux analystes du renseignement de filtrer l'information, de l'analyser et de produire des renseignements financiers exploitables pour les services de police et les organismes d'application de la loi et de sécurité nationale du Canada. Ces activités ne sont possibles que grâce à des systèmes et des processus modernes capables de gérer une quantité élevée de renseignements, d'établir des liens et de produire les résultats voulus en temps réel ou presque réel. CANAFE continue de s'assurer que ses processus et systèmes l'aident à remplir son mandat et à s'adapter aux futures innovations et améliorations liées aux besoins opérationnels.

Enfin, l'infrastructure TI de CANAFE appartient à Services partagés Canada (SPC). Celle-ci est vieillissante et pourrait poser un risque pour les opérations et le respect des exigences de sécurité à CANAFE. L'orientation stratégique axée sur les services à l'état final de SPC et son obligation de composer avec les priorités concurrentes de ses diverses organisations partenaires ne lui laissent qu'un financement limité à consacrer au renouvellement des infrastructures. Cela crée une pression additionnelle pour le Centre (qui a accordé un financement supplémentaire pour des initiatives essentielles) dans la planification et l'affectation de ses ressources et dans la mise en œuvre de ses programmes pour en assurer l'efficacité. Pour atténuer ce problème, le personnel de CANAFE collabore avec SPC pour mettre à jour ses systèmes d'exploitation et remplacer ses logiciels personnalisés par des solutions commerciales prêtes à utilisation, adaptées, sécurisées, fiables et régulièrement mises à jour par les fournisseurs. De plus, le Centre a recours à des moyens numériques sophistiqués pour accélérer de manière stratégique ses principales activités par l'automatisation et l'analytique avancé. Finalement, CANAFE examine des solutions de pointe, dont l'échange de renseignements entre systèmes

de bases de données et l'analytique de données avancé, pour augmenter la capacité de ses systèmes actuels afin de pouvoir répondre à l'accroissement anticipé de la demande.

4. Changements importants dans les opérations, le personnel et les programmes

4.1. Principaux changements relatifs au personnel

Il y a eu deux changements importants de personnel au sein de la haute direction durant le troisième trimestre :

- Jessica Kaluski occupe les postes de dirigeante principale des finances et directrice adjointe pour le secteur Opérations et programmes corporatifs depuis le 13 décembre 2021.
- Annette Ryan occupe le poste de sous-directrice pour le secteur Partenariats, politiques et analyse depuis le 13 décembre 2021.

4.2. Changements dans le financement

Le Budget 2019 a octroyé des ressources (jusqu'à 20,5 M\$ sur cinq ans) à CANAFE pour renforcer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Le financement soutient les cinq initiatives suivantes : la mise en œuvre de la deuxième série de modifications réglementaires et législatives; l'analyse du blanchiment d'argent par voies commerciales; la communication de renseignements à Revenu Québec et au Bureau de la concurrence; le renforcement des activités de sensibilisation et d'examen en matière de conformité de CANAFE; et l'élargissement des projets de partenariat public-privé de CANAFE. Les fonds octroyés à CANAFE en 2021-2022 pour ces initiatives se

chiffrent à 4,7 M\$ (excluant le 0,6 M\$ pour le régime d'avantages sociaux des employés). Cela correspond au profil de financement initial et aux demandes subséquentes approuvées de report de fonds.

CANAFE a reçu du financement hors cycle lors d'une annonce pour contribuer à la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes (2,2 M\$ sur cinq ans). Le financement de 2021-2022 pour cette initiative est de 0,5 M\$ (excluant le 0,1 M\$ pour le régime d'avantages sociaux des employés). Cela correspond au profil de financement initial et aux demandes subséquentes approuvées de report de fonds.

Le Portrait économique et budgétaire du 8 juillet 2020 annonçait du financement pour CANAFE (jusqu'à 130,5 M\$ sur cinq ans) pour combattre la criminalité financière, relocaliser son administration centrale et moderniser le cadre de déclaration des mouvements transfrontaliers d'espèces. Le financement de 2021-2022 pour ces initiatives est de 14,3 M\$ (excluant le 1,3 M\$ pour le régime d'avantages sociaux des employés). Cela correspond au profil de financement initial et aux demandes subséquentes approuvées de report de fonds.

5. Approbation par les cadres supérieurs

Approuvé par :

Jessica Kaluski, Dirigeante principale des finances

Date : le 16 février 2022

Sarah Paquet, Directrice et présidente-directrice générale

Date : le 17 février 2022

ÉTAT DES AUTORISATIONS (non audité)

Pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2021

(en milliers de dollars)

	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021	
	Total des crédits disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 ³	Crédits utilisés au cours du trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Total des crédits disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 ⁴	Crédit utilisé au cours du trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2020
Autorisations budgétaires					
Crédit 1 – Dépenses de programme	72 912	17 256	46 930	74 287	12
Autorisations législatives budgétaires					
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 840	1 710	5 130	6 226	1
Total – Autorisations budgétaires	79 752	18 966	52 060	80 513	13

Autorisations non budgétaires	0	0	0	0	
Total – Autorisations ⁵	79 752 \$	18 966 \$	52 060 \$	80 513 \$	13 7

DÉPENSES BUDGÉTAIRES MINISTÉRIELLES PAR ARTICLE COURANT
Pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2021
(en milliers de dollars)

Dépenses	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021	
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 ⁶	Dépenses au cours du trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2021	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 ⁷	Dépenses au cours du trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2020
Personnel	54 183	13 930	39 277	50 496	
Transport et communication	1 993	326	840	1 790	
Information	454	104	400	452	
Services professionnels et spéciaux	10 293	2 147	5 064	16 011	

Locations	6 758	1 907	5 143	6 972
Réparation et entretien	917	107	331	600
Services publics, fournitures et approvisionnement	404	61	193	437
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0	0
Acquisition de machines et d'équipement	4 711	389	814	3 711
Paiements de transfert	0	0	0	0
Autres subventions et paiements	41	-6	0	44
Total – Dépenses budgétaires ⁸	79 752 \$	18 966 \$	52 060 \$	80 513 \$



Notes de bas de page

- 1 Les nombres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
- 2 Les nombres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
- 3 Ces nombres comprennent uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.
- 4 Ces nombres comprennent uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.
- 5 Les nombres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
- 6 Ces nombres comprennent uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.
- 7 Ces nombres comprennent uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.
- 8 Les nombres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Date de modification :

2021-12-02